



Le TPS Haïtien– Comment S’inscrire

L'enregistrement pour le TPS a été prolongée jusqu'au le 18 janvier, 2011

Si vous êtes citoyen Haïtien aux Etats-Unis qui ne peut pas retourner à Haïti a cause du tremblement de terre ce 12 janvier, vous pourriez être éligible pour le Statut de Protection Temporaire – ou le TPS

Le TPS, est une désignation par le Secrétaire du Département de la Sécurité National des Etats-Unis – «Homeland Security » - due aux conditions temporaires qu'un pays a affronté qui empêche les ressortissants de ce pays de retourner chez eux, Ces conditions négatives temporaires inclue un conflit armé ou un désastre écologique, entre autres. Avec TPS les bénéficiaires pourraient rester aux Etats-Unis et travailler légalement pendant une période fixe. Le 15 janvier, le Secrétaire du de la Sécurité National Napolitano, a désigne le TPS pour Haïti.

Pour qualifier pour le TPS sous cette désignation nouvelle:

Vous devez être un citoyen d'Haïti, ou quelqu'un sans nationalité qui résidait dernièrement continuellement en Haïti.

Vous devez avoir résidé continuellement aux Etats-Unis depuis le 12 janvier 2010,

Vous n'avez pas été trouve coupable aux Etats-Unis de crime ou de deux ou plus de délits ou infractions

Vous devez avoir été physiquement présent aux Etats-Unis continuellement depuis le 21 janvier 2010, la date de publication de l'Avis au Registre Fédéral.

Et vous devez aussi avoir satisfais certaines exigences d'admissibilité d'immigration et conditions d'éligibilité de TPS comme défini dans les lois de immigration des Etats-Unis.

Et, finalement, vous devez remplir toutes les procédures d'application de TPS comme décrit dans l'Avis du Registre Fédéral annonçant le TPS pour Haïtien.

Pour s'enregistrer il faut soumettre deux formulaires - une Demande pour le Statut de Protection Temporaire – TPS - (Formulaire I-821) et une Demande d'Autorisation d'Emploi (Formulaire I-765), avec les frais correspondants ou avec une demande de dispense des frais.

Si vous n'avez pas besoin de l'autorisation d'emploi, le Formulaire I-765 est quand même toujours nécessaire, mais vous ne devez pas payer les frais correspondants. Cette formulaire est requis pour la collection d'information.

Toutes ces formulaires sont disponibles gratuitement de l'USCIS appelant au (800) 870-3676 ou a partir de www.uscis.gov choisissant les « Formulaires ».

Pour voir quels frais de soumission et/ou de biométriques s'appliquent à vous, voir le graphique sur notre site Internet www.uscis.gov. Cherchez la page « TPS-HAÏTI » sous la section « Statut Protégé Temporaire ». Si vous avez plus de 14 ans, n'oubliez pas, s'il vous plaît, que vous devez aussi payer \$80 pour les biométriques, ou soumettre une demande pour dispenser les frais.

Si vous ne pouvez pas payer les tarifs, soit pour le demande principale, soit pour les biométriques, vous pouvez soumettre une demande pour dispense les frais avec la documentation complète qui montre que vous ne pourrez pas payer. Pour voir comment soumettre une demande pour dispenser voir l'information sur TPS-Haïti a uscis.gov.

En plus de soumettre les Formulaires I-821 et I-765, vous devez aussi soumettre deux photos de vous-même en couleur style passeport. En plus, vous devez soumettre preuve que vous satisfaisiez les conditions d'éligibilité fondamentales pour le TPS.

La preuve devrait indiquer que vous êtes un citoyen d'Haïti ou une personne sans nationalité qui dernièrement a résidé continuellement en Haïti. Vous pouvez indiquer ceci avec une copie de votre certificat de naissance indiquant que vous étiez née en Haïti, ou une copy de passeport haïtien, même s'il est expiré.

Si vous n'avez pas un passeport haïtien et êtes incapable d'obtenir votre certificat de naissance d'Haïti en raison de la dévastation, vous aurez besoin de soumettre des preuves secondaires. Ces preuves secondaires peuvent être d'autre documentation que vous avez déjà dans votre possession d'Haïti, montrant que vous êtes un ressortissant ou citoyen d'Haïti. Les preuves secondaires peuvent être aussi en forme de votre certificat de baptême d'Haïti, les déclarations sous serment des membres de famille immédiate fournissant les détails spécifiques de la date et le lieu de votre naissance et comment ils savent cette information.

Si vous êtes personne sans nationalité qui a résidé dernièrement continuellement en Haïti, vous devez montrer que vous êtes sans nation ou que vous n'avez aucune nationalité du tout. Pour le démontrer, vous devez soumettre une déclaration expliquant pourquoi vous êtes apatride et n'importe quelle documentation d'Haïti que vous avez pour démontrer que vous avez dernièrement résidé là pour d'habitude. Si cette documentation n'est pas disponible, vous pouvez soumettre des déclarations sous serment des amis proches et les membres de famille qui ont la connaissance directe de votre résidence à Haïti.

N'importe quels documents qui ne sont pas en anglais doivent être accompagnés d'une traduction anglaise certifiée.

La personne traduisant les documents doit certifier qu'il ou elle est compétent(e) en anglais et la langue étrangère de laquelle le document est traduit

Vous devez prouver votre résidence continue aux Etats-Unis depuis le 12 Janvier, 2010 et votre présence physique continue aux Etats-Unis depuis le 21 janvier 2010, date de publication de l'avis du Registre Fédéral désignant Haïti pour le TPS.

Quelques exemples d'évidence que vous pouvez soumettre incluse, mais ne sont pas limités aux suivantes : des lettres d'emploi de votre employeurs présents ou passés démontrant où vous avez travaillé, des reçus du loyer, des paiements de salaire, des comptes bancaires, des dossiers scolaires, ou d'autres documents vous avez qui montre votre présence physique et résidence continues aux Etats-Unis.

L'adresse pour soumettre votre application est aussi trouvée sur la page de TPS-Haïti a notre site Internet www.uscis.gov ou sur la notification de le TPS pour Haïti dans le registre fédéral.

Une fois que vous soumettez votre demande, il suit plusieurs étapes – l'enregistrement initiale ; biométriques ; révision.

Dans la première étape, on revoit le demande pour assurer que c'est complète. Si cela est le cas, vous recevrez une notification avec un numéro de reçu. C'est très importante de garder cette notification, comme vous aurez besoin de numéro pour les enquêtes sur votre situation. Prochainement, vous recevrez une notification additionnelle, informant d'un rendez-vous à un des centres connus comme un « ASC » pour obtenir les biométriques. Si vous ne pourrez pas vous présenter pour votre rendez-vous a l'ASC, vous pouvez demander changer le rendez-vous. Mais, s'il vous plaît notez que le changement de votre rendez-vous biométrique peut causer un retard dans le jugement de votre application.

Une fois que votre biométrie a été prise à un ASC, nous continuerons avec le traitement de votre demande TPS. Si vous avez demandé le droit d'emploi, vous recevrez une notification écrit de cela. Nous aurons donné le décision séparé sur le demande de TPS quelques mois après.

Faites attention parce qu'il y a des praticiens qui ne sont pas autorisés et qui essaient de profiter de la communauté haïtienne. Ils disent qu'ils peuvent soumettre l'application de TPS de la part du candidat ou ils vendent les formulaires pour le TPS. Nous voulons que les candidats potentiels pour le TPS soient conscients de ces farceurs et savent trouver des conseils de confiance et l'assistance légitime pour compléter et soumettre les formes à USCIS.

Une liste de représentants accrédités et l'assistance légale - soit sans frais ou de bon marche - est disponible sur le site internet d'USCIS www.uscis.gov sous Ressources/Trouvant des Conseils Légaux

Les informations supplémentaires sur le TPS Haïtien est disponible a www.uscis.gov sur la page « l'USCIS Répond au Tremblement de Terre Haïtien. »

Là vous pouvez trouver les formulaires nécessaires, comment les soumettre, conditions général de TPS et d'enregistrement; et les informations générales sur les autres options pour celui qui ne cherchant pas le TPS.

Vous pouvez aussi contacter le Centre de Service National d'USCIS à 1-800-375-5283 ou à 1-800-767-1833 pour le télétype.

Nous espérons que ces informations vous aident. Le Département de la Sécurité Intérieure des Etats-Unis vous envoie sa sympathie pour nos voisins haïtiens et nous continuerons de soutenir l'effort mondial de soulagement de toutes les manières possibles.